



Arrondissement de TORCY

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Affiché le 24/11/2022

ID : 077-217702158-20221117-002022_58-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DÉCISION N°002022_58

Objet : Convention de cession des droits de représentation d'un spectacle avec l'association « dans les bacs à sable »

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ; ainsi que les articles L 2311-1 L 2312-2 et L 1612-11 ;

Vu la délibération du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 et L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de conclure avec l'association « Dans les bacs à sable », dont le siège est : 22, rue Blanchard à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine) et représentée par Madame Florence LEITE, un contrat de deux représentations d'un spectacle intitulé « Mon petit sapin » pour le vendredi 9 décembre 2022, au bénéfice des écoliers des établissements maternels de la ville.

Article 2 : Conditions financières : le coût global de cette prestation est de 1 055 euros toutes taxes, charges sociales et fiscales comprises.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers,
Le 17 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

